



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet annuel de performances

Budget général

PROGRAMME 126

Conseil économique, social et environnemental



2024

PROGRAMME 126
**Conseil économique, social et
environnemental**

MINISTRE CONCERNÉE : ÉLISABETH BORNE, PREMIÈRE MINISTRE

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Thierry BEAUDET

Président du Conseil économique, social et environnemental

Responsable du programme n° 126 : Conseil économique, social et environnemental

Troisième assemblée du pays réunissant l'ensemble des corps intermédiaires, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a pour mission d'éclairer par ses recommandations le débat et la décision publics. Sa réforme, portée par la loi organique du 15 janvier 2021 qui modifie l'ordonnance de 1958, en fait également désormais le lieu privilégié de l'expression de la participation citoyenne, en appui à ses propres travaux, que ce soit sur saisine du Premier ministre, du président de l'Assemblée nationale ou de celui du Sénat, ou sur auto-saisine.

A l'occasion de la conférence des enjeux organisée le 12 octobre 2021, la nouvelle mandature s'est dotée d'un programme de travail ambitieux. Les grands défis de résilience, de transition et de transformation de notre pays irrigueront désormais l'ensemble des travaux de l'institution conformément à la volonté de l'assemblée. Dans cette perspective, après la mise en place d'une journée « Faire CESE » le 18 mai 2022, une seconde journée s'est déroulée le 23 mai 2023. L'objectif était de réfléchir et d'élaborer collectivement de nouvelles pistes d'amélioration pour l'institution aussi bien dans son fonctionnement que dans ses capacités à anticiper et répondre aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux en tenant compte de l'actualité. Ainsi, 3 thèmes ont été abordés : les travaux du CESE, les autres dispositifs du CESE, notamment la participation citoyenne, le positionnement et l'influence de l'institution. L'objectif de cette journée restait le même : accroître l'impact du CESE. Il a été proposé d'améliorer la planification des travaux afin que ceux-ci soient plus en lien direct avec l'actualité et l'agenda politique. Cette planification est apparue nécessaire aussi sur les événements organisés par le CESE afin de les mettre en cohérence avec le travail des groupes et commissions. Enfin, il a été souligné la nécessité de réfléchir à la place du CESE dans le continuum législatif et d'établir, bien en amont de ses travaux, des liens avec le parlement, le gouvernement, les CESER, CES européen et les organisations du CESE.

D'un point de vue organisationnel, le CESE s'est doté depuis le 24 mars 2022, d'un collège de déontologie. Ce dernier composé de membres extérieurs au CESE a commencé par rédiger un code de déontologie et précisé les frais engagés par des conseillers susceptibles d'ouvrir droit à un remboursement. Un rapport d'activité a été présenté lors de la plénière du 7 juillet.

Dans la continuité des travaux déjà engagés et conformément à la volonté du Président de la République, une convention citoyenne relative à la fin de vie a été lancée à la toute fin d'année 2022 et s'est poursuivie jusqu'à début avril 2023. Cette convention a réuni 184 citoyens et citoyennes tirés au sort représentant 9 sessions de travail de 3 jours. En parallèle de cet événement, d'autres ont pu mobiliser des citoyens et des citoyennes au travers de saisines (sur la mobilité durable et inclusive, sur la santé au travail, sur le sport pour tous).

L'année 2023 a ainsi été placée sous le signe d'une participation grandissante des citoyens à l'action du CESE grâce notamment à la prise en charge des pétitions sous format dématérialisé, avec la mise en place d'une plateforme de pétitions.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Conseiller les pouvoirs publics

INDICATEUR 1.1 : Participation à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques

OBJECTIF 2 : Participer à la transition sociale, écologique et éducative

INDICATEUR 2.1 : Gestion environnementale du CESE

OBJECTIF 3 : Dialoguer et coopérer avec les instances consultatives créées auprès des collectivités

INDICATEUR 3.1 : Interagir avec les territoires

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 - Conseiller les pouvoirs publics

L'objectif n° 1 intitulé « Conseiller les pouvoirs publics » comporte un indicateur qui se décompose en 4 sous-indicateurs :

Les sous-indicateurs 1.1.1 et 1.1.2 présentent la répartition par modes de saisine des travaux adoptés.

Ils sont suivis par la direction des services consultatifs et prennent en compte les travaux présentés ou adoptés au CESE selon les différents modes de saisine : Gouvernement, Parlement, pétitions et saisines d'initiative.

Le sous-indicateur 1.1.3 Pourcentage de travaux associant la participation de citoyennes et citoyens est également suivi par la direction des services consultatifs en lien avec la direction de la participation citoyenne. Il analyse le nombre de travaux qui ont été produits avec la participation de citoyennes et de citoyens par rapport au nombre total des travaux. Il convient de remarquer qu'un même travail peut comporter plusieurs natures d'association des citoyennes et des citoyens. En effet, cela peut prendre la forme d'avis avec pétition, d'une plateforme ou encore de groupe de citoyens.

Le sous-indicateur 1.1.4 Visibilité du CESE à travers la presse, les réseaux sociaux, la participation aux plateformes, les conventions citoyennes, suivi par la direction de la communication, a vocation à comptabiliser les articles qui parlent des travaux du CESE, ainsi que le nombre de connexions aux plateformes participatives. L'exhaustivité des articles à comptabiliser reste à perfectionner par une veille rigoureuse et régulière.

INDICATEUR

1.1 - Participation à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Part des travaux résultant d'une saisine parlementaire	%	13	16	30	8	9	10
Part des travaux résultant d'une saisine d'initiative citoyenne	%	87	25	70	40	40	40
Pourcentage de travaux associant la participation de citoyennes et citoyens	%	18	19	20	22	24	26
Visibilité du CESE à travers la presse, les réseaux sociaux, la participation aux plateformes, les conventions citoyennes	Nb	2 430	7 998	8 200	8 500	8 700	8 700

Précisions méthodologiques

- Y compris les résolutions votées par l'assemblée plénière ainsi que les déclarations du Bureau.
- Y compris la contribution au Programme national de réforme adressé à la Commission européenne.
- Y compris la saisine permanente, les saisines issues de partenariats avec d'autres institutions et de pétitions citoyennes retenues par le Bureau.

4. Données au 31 juillet 2023

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le tableau de l'indicateur présente la répartition par modes de saisine des travaux adoptés au Conseil.

De plus, s'agissant des travaux qui associent la participation citoyenne, le programme de travail 2024 va se construire progressivement avec :

a) les saisines du Conseil par la Première ministre (le CESE étant en outre obligatoirement saisi pour avis sur tout projet de loi de programmation à caractère économique, social et environnemental), par les Présidents des deux assemblées parlementaires ou par voie de pétition citoyenne ;

b) des travaux associant des citoyens et des citoyens, témoignant ainsi d'une montée en puissance de la démocratie participative;

c) les exercices récurrents que sont chaque année le « Rapport sur l'état de la France » et la « Contribution du CESE à la consultation sur le Programme national de réforme » qui sont élaborés avec des contributions de l'ensemble des formations de travail du Conseil ;

d) les saisines d'initiative proposées au Bureau par les différentes formations de travail et qui doivent notamment s'inscrire dans les orientations stratégiques définies en début de mandature. Devraient ainsi être présentés au cours du premier semestre 2024 des travaux portant sur :

- Réussite à l'école, réussite de l'école
- Quelles transitions énergétiques pour les outre mers ?
- Quel financement de la perte d'autonomie ?

OBJECTIF

2 - Participer à la transition sociale, écologique et éducative

L'objectif n° 2 intitulé « Participer à la transition sociale, écologique et éducative » comporte un indicateur qui comprend deux sous-indicateurs :

Sous-indicateur 2.1.1 Impact carbone des déplacements

Ce sous-indicateur, suivi par la direction administrative et financière, témoigne de l'ambition du CESE d'adopter une politique de prise en compte de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et d'agir tant sur les dépenses induites que sur le comportement individuel des agents et des membres du CESE. Ainsi, un suivi du bilan carbone de la flotte de véhicule (qui tend à se réduire) de l'institution et des déplacements en taxi est mis en place. De plus, chaque mois, il est demandé au prestataire de voyage de fournir des statistiques précises sur le nombre de réservation de billets (aérien, ferroviaire).

Toutefois, il convient de noter que les déplacements des membres ultra-marins ou encore la prise en charge des frais de déplacement lors d'une convention citoyenne (environ 180 citoyens, citoyennes) emportent un impact conséquent sur le bilan.

Sous-indicateur 2.1.2 Bilan carbone du bâtiment

Ce sous-indicateur suivi par la direction administrative et financière consiste aux relevés des consommations des fluides. Il convient de remarquer qu'il est impacté négativement par la crise économique et l'augmentation du prix des matières premières ainsi que de la spécificité du bâtiment classé au titre des monuments historiques. En effet, les travaux d'amélioration énergétique sont particulièrement compliqués à mettre en place voire impossibles dans certains cas. Toutefois, le CESE a mis en place une politique RSO ambitieuse qui devrait permettre d'obtenir des gains rapides.

Conseil économique, social et environnementalProgramme n° Objectifs et indicateurs de performance
126**INDICATEUR****2.1 – Gestion environnementale du CESE**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Impact carbone des déplacements	Tonne de CO2	618	725	1 140	255	253	251
Bilan carbone du bâtiment	mètre cube	1 190 000	1 880 000	2 200 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000

Précisions méthodologiques

Le bilan carbone est donné par le prestataire deux fois par et sur demande. Le suivi de l'utilisation des taxis et des frais de missions ainsi que les relevés des consommations est assuré par le CESE.

Sources : prestataire, CESE.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Cet indicateur a vocation à retracer l'ensemble du bilan carbone des déplacements ainsi que le cumul des consommations d'eau, de gaz et d'électricité. L'année 2023 et a fortiori 2024, témoigneront encore de tarifs particulièrement élevés par rapport aux années antérieures à 2022.

Le prestataire voyage du CESE fournit les moyens et la durée des déplacements professionnels en France métropolitaine, dans les DOM-COM ainsi que pour les voyages européens et internationaux. Le Conseil suit quant à lui, l'impact des déplacements de la flotte de véhicule, les frais de missions ainsi que l'utilisation des taxis. A noter que l'organisation d'une convention citoyenne avec environ 180 citoyens à l'instar de celle relative à la fin de vie, emporte nécessairement des coûts importants sur ce poste financier.

Le Conseil s'est engagé dans une politique ambitieuse de suivi et de réduction de son impact carbone (démarche RSO engagée) que ce soit au niveau de son bâtiment classé aux monuments historiques que pour l'ensemble des déplacements réalisés par ses membres dans le cadre de leur mission. Les indicateurs qui sont mis en place ont vocation à refléter l'impact des activités exercées dans et en dehors des murs du palais. Ces deux indicateurs ont des cibles en baisse pour marquer la volonté du CESE de s'engager dans une politique ambitieuse de limitation de son impact carbone. Toutefois, certaines activités propres au Conseil supposeront encore des déplacements (convention citoyenne, déplacements à l'international, territoires ultra-marins).

OBJECTIF**3 – Dialoguer et coopérer avec les instances consultatives créées auprès des collectivités**

L'objectif n° 3 intitulé « Dialoguer et coopérer avec les instances consultatives créées auprès des collectivités comporte » un indicateur 3.1 Interagir avec les territoires.

Le sous-indicateur 3.1.1 Pourcentage de formations de travail associant des représentantes et représentants des instances consultatives créées auprès des collectivités territoriales est suivi par la direction des services consultatifs. Il cherche à illustrer les travaux communs qui peuvent être réalisés avec la participation des représentantes et représentants de l'ensemble des instances consultatives territoriales : conseil de développement, conseil économique, social et environnemental régional (CESER), etc.

Il consiste à répertorier la participation des représentants territoriaux des instances consultatives créées auprès des collectivités territoriales ou de leurs groupements » (art. 12 de l'ordonnance organique du 29 décembre 1958 ; art. 26 du règlement intérieur du CESE) au regard du nombre total de formation de travail.

INDICATEUR

3.1 – Interagir avec les territoires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Pourcentage de formations de travail associant des représentantes et représentants des instances consultatives créées auprès des collectivités territoriales	%	Non déterminé	8	8	15	25	35

Précisions méthodologiques

Tableau de bord permettant le suivi des participations aux travaux du CESE.

Participations des représentants territoriaux des instances consultatives créées auprès des collectivités au regard du nombre total de formation de travail (art 12 ordonnance organique du 29 décembre 1958 ; art 26 du règlement intérieur du CESE).

Source : CESE.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Cet indicateur a vocation à traduire la volonté politique de certaines collectivités qui souhaitent s'engager dans les travaux de l'institution. L'ensemble des instances consultatives placées auprès des collectivités locales est ainsi visé (conseil de développement, CESER, etc.). L'indicateur est doté d'une cible annuelle à la hausse pour tenir compte notamment du souhait du CESE de renforcer ses liens avec les CESER en région.

Conseil économique, social et environnemental

Programme n° Présentation des crédits et des dépenses fiscales
126

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	FdC et AdP attendus
04 – Travaux consultatifs		25 675 201 25 582 381	6 552 740 6 481 340	32 227 941 32 063 721	0 0
05 – Fonctions supports à l'institution		10 284 464 10 247 284	2 624 767 2 596 167	12 909 231 12 843 451	1 700 000 1 700 000
Totaux		35 959 665 35 829 665	9 177 507 9 077 507	45 137 172 44 907 172	1 700 000 1 700 000

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	FdC et AdP attendus
04 – Travaux consultatifs		25 675 201 25 582 381	6 552 740 6 481 340	32 227 941 32 063 721	0 0
05 – Fonctions supports à l'institution		10 284 464 10 247 284	2 624 767 2 596 167	12 909 231 12 843 451	1 700 000 1 700 000
Totaux		35 959 665 35 829 665	9 177 507 9 077 507	45 137 172 44 907 172	1 700 000 1 700 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026			
2 - Dépenses de personnel	35 959 665 35 829 665 35 829 665 35 829 665	170 000 170 000 180 000 180 000	35 959 665 35 829 665 35 829 665 35 829 665	170 000 170 000 180 000 180 000
3 - Dépenses de fonctionnement	9 177 507 9 077 507 9 077 507 9 077 507	1 530 000 1 530 000 1 620 000 1 620 000	9 177 507 9 077 507 9 077 507 9 077 507	1 530 000 1 530 000 1 620 000 1 620 000
Totaux	45 137 172 44 907 172 44 907 172 44 907 172	1 700 000 1 700 000 1 800 000 1 800 000	45 137 172 44 907 172 44 907 172 44 907 172	1 700 000 1 700 000 1 800 000 1 800 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024			
2 – Dépenses de personnel	35 959 665 35 829 665	170 000 170 000	35 959 665 35 829 665	170 000 170 000
21 – Rémunérations d'activité	28 767 731 28 663 731	170 000 170 000	28 767 731 28 663 731	170 000 170 000
22 – Cotisations et contributions sociales	6 832 335 6 807 635		6 832 335 6 807 635	
23 – Prestations sociales et allocations diverses	359 599 358 299		359 599 358 299	
3 – Dépenses de fonctionnement	9 177 507 9 077 507	1 530 000 1 530 000	9 177 507 9 077 507	1 530 000 1 530 000
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 177 507 9 077 507	1 530 000 1 530 000	9 177 507 9 077 507	1 530 000 1 530 000
Totaux	45 137 172 44 907 172	1 700 000 1 700 000	45 137 172 44 907 172	1 700 000 1 700 000

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Catégorie C	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00
Contractuels	1,00	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	-1,00
Total	2,00	1,00		3,00	0,00		+1,00

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2023	PLF 2024	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
Administration centrale	153,00	154,00	0,00	0,00	-0,83	+1,83	0,00	+1,83
Total	153,00	154,00	0,00	0,00	-0,83	+1,83	0,00	+1,83

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2024
Administration centrale	+1,00	1,00
Total	+1,00	1,00

En 2024, un emploi de catégorie A vient augmenter le plafond d'emplois.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
04 – Travaux consultatifs	62,00
05 – Fonctions supports à l'institution	92,00
Total	154,00

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2023-2024	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
2,00	0,03	0,02

Deux apprentis sont recrutés pour l'année scolaire 2023-2024. Ils seront affectés respectivement au sein du service des archives et du pôle « évènementiel et mécénat ».

Conseil économique, social et environnemental

Programme	n°	Justification au premier euro
126		

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur est calculé sur la base du ratio entre le nombre de personnes gestionnaires ou « effectifs gérants » et les effectifs « gérés » inclus dans le plafond d'emplois autorisés en LFI :

- Au dénominateur, sont pris en compte les effectifs physiques sous plafond « intégralement gérés » par la direction des ressources humaines du CESE. Ne sont pas intégrés les agents sous plafond d'emplois en position de détachement entrant ou de mise à disposition sortante, qui ne sont considérés que comme partiellement gérés, bien que pris en charge par le CESE pour leur rémunération, avancement, promotion, formation, action sociale, etc.
- Au numérateur, sont comptabilisés les effectifs « gérants » (8 ETP avant retraitement) de l'ensemble des personnels, sous et hors plafond d'emplois, intégralement ou partiellement gérés.

Pour rendre compte dans le calcul des spécificités de la gestion des ressources humaines, un coefficient de 77,95 % correspondant aux seuls effectifs gérés inclus dans le plafond d'emplois a été appliqué aux effectifs « gérants ».

Il convient de souligner que le Conseil économique, social et environnemental assure l'intégralité de la fonction paie, au-delà des opérations de pré-liquidation de la paie. Le CESE a par ailleurs des fonctions élargies en matière de retraite.

Enfin la gestion des conseillers (paiement des indemnités, de la retraite, suivi administratif, n'est pas pris en compte

Le numérateur ainsi retraité pour les effectifs « gérants » à 6.24 ETP.

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs intégralement gérés (inclus dans le plafond d'emplois)
(ETP ou effectifs physiques)		166
Effectifs gérants	6,24	3,76 %
administrant et gérant	3,98	2,39 %
organisant la formation	0,55	0,33 %
consacrés aux conditions de travail	0,47	0,28 %
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	1,25	0,75 %

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2023	PLF 2024
Rémunération d'activité	28 767 731	28 663 731
Cotisations et contributions sociales	6 832 335	6 807 635
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	2 836 380	2 836 380
– Civils (y.c. ATI)	2 836 380	2 836 380
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		

Catégorie	LFI 2023	PLF 2024
<i>– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)</i>		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	3 995 955	3 971 255
Prestations sociales et allocations diverses	359 599	358 299
Total en titre 2	35 959 665	35 829 665
Total en titre 2 hors CAS Pensions	33 123 285	32 993 285
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>	<i>170 000</i>	<i>170 000</i>

En 2024, il est prévu d'indemniser 10 agents au titre des allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE), pour un montant de 190 000 €.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2023 retraitée	32,85
Prévision Exécution 2023 hors CAS Pensions	32,90
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023–2024	0,00
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,04
– GIPA	-0,01
– Indemnisation des jours de CET	-0,03
– Mesures de restructurations	0,00
– Autres	0,00
Impact du schéma d'emplois	0,29
EAP schéma d'emplois 2023	0,17
Schéma d'emplois 2024	0,12
Mesures catégorielles	0,06
Mesures générales	0,11
Rebasage de la GIPA	0,02
Variation du point de la fonction publique	0,09
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	-0,01
GVT positif	0,16
GVT négatif	-0,17
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	-0,34
Indemnisation des jours de CET	0,04
Mesures de restructurations	0,00
Autres	-0,38
Autres variations des dépenses de personnel	0,03
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,03
Autres	0,00
Total	32,99

Il est prévu de verser au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), du décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) un montant de 15 000 € au bénéfice de 30 agents.

Le montant prévisionnel des mesures bas salaires s'élève à 700 € au bénéfice d'un agent.

Le montant des mesures du rendez-vous salarial 2023 s'élève en 2024 en année pleine à 90 000 € au titre de la revalorisation du point d'indice et à 60 636 € au titre de l'injection +5 points d'indice majoré.

Conseil économique, social et environnementalProgramme n° Justification au premier euro
126**COÛTS ENTRÉE-SORTIE**

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A +	123 571	129 415	155 340	104 269	116 317	141 539
Catégorie A	76 003	85 959	79 133	68 731	77 921	71 603
Catégorie B	54 441	52 365	55 770	49 463	47 461	49 161
Catégorie C	51 242	56 843	57 733	46 172	51 539	52 246
Contractuels	55 828	73 350	60 792	41 218	54 874	45 878

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						60 636	60 636
Injection de +5 points d'IM	153	Toutes		01-2024	12	60 636	60 636
Total						60 636	60 636

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration				
Logement				
Famille, vacances	20	2 000		2 000
Mutuelles, associations				
Prévention / secours				
Autres	150	51 000		51 000
Total		53 000		53 000

La rubrique « Autres » correspond à diverses dépenses d'action sociale (bourses d'études, chèques cadeaux de Noël, et la médecine de prévention).

Dépenses pluriannuelles

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023
0	0	10 707 507	10 707 507	10 511 434

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP au-delà de 2026
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023	CP demandés sur AE antérieures à 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024
10 511 434	6 832 148 0	1 258 455	1 258 450	1 258 454
AE nouvelles pour 2024 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024
9 077 507 1 530 000	2 245 359 1 530 000	2 993 810	2 993 811	748 454
Totaux	10 607 507	4 252 265	4 252 261	2 006 908

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024
35,59 %	28,22 %	28,22 %	7,06 %

Conseil économique, social et environnementalProgramme n° Justification au premier euro
126**Justification par action****ACTION (71,4 %)****04 - Travaux consultatifs**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	25 582 381	6 481 340	32 063 721	0
Crédits de paiement	25 582 381	6 481 340	32 063 721	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	25 582 381	25 582 381
Rémunérations d'activité	20 465 904	20 465 904
Cotisations et contributions sociales	4 860 651	4 860 651
Prestations sociales et allocations diverses	255 826	255 826
Dépenses de fonctionnement	6 481 340	6 481 340
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 481 340	6 481 340
Total	32 063 721	32 063 721

Le CESE va accentuer l'organisation de travaux en lien avec la participation citoyenne. En effet, fort du succès des deux dernières conventions citoyennes et des nombreux autres dispositifs faisant appel à des citoyens et des citoyennes, le CESE souhaite ancrer la parole citoyenne au cœur des débats sociétaux, sociaux, économiques et environnementaux.

Environ 26 travaux auront été produits sur l'année 2023 et il est d'ores et déjà prévu que des travaux porteront en 2024 sur la réussite à l'école, quelles transitions énergétiques pour les outre-mers ou encore le financement de la perte d'autonomie.

Le CESE va également organiser de nombreux événements, à l'instar des *Assises du travail* en présence du ministre du travail en 2023.

Enfin, l'institution a noué de nombreux partenariats à l'étranger et noué une activité en lien avec les CESER. Le CESE souhaite renforcer le rayonnement de ses travaux au niveau européen et international en organisant des colloques ou encore en développant des conventions avec des pays.

ACTION (28,6 %)**05 - Fonctions supports à l'institution**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	10 247 284	2 596 167	12 843 451	1 700 000
Crédits de paiement	10 247 284	2 596 167	12 843 451	1 700 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	10 247 284	10 247 284
Rémunérations d'activité	8 197 827	8 197 827
Cotisations et contributions sociales	1 946 984	1 946 984
Prestations sociales et allocations diverses	102 473	102 473
Dépenses de fonctionnement	2 596 167	2 596 167
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 596 167	2 596 167
Total	12 843 451	12 843 451

Le CESE s'est doté en 2023 de deux plans pluriannuels d'investissement en matière immobilière et informatique, qui seront financés par les recettes de fonds de concours et attributions de produit reçues par Conseil dans le cadre de la mise à disposition du Palais d'Iéna pour des évènements.

L'année 2024 permettra d'initier ou de poursuivre d'importants chantiers qui porteront sur la sécurité informatique ou encore le déploiement d'une stratégie numérique. Le CESE modernise actuellement son infrastructure et investit dans la sécurité informatique pour tenir compte des menaces d'attaques informatiques. Ainsi, l'année 2024 sera l'occasion de mettre en œuvre un plan de sauvegarde et de reprise d'activité permettant de sécuriser les services et données critiques du CESE.

S'agissant des travaux immobiliers, trois grands projets sont programmés dont l'un fait à ce stade l'objet d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Il s'agit tout d'abord de la réfection des sols de la salle hypostyle, des circulations et des escaliers puis de la réfection des étanchéités du Palais sur la partie monument historique et enfin, de la réfection de l'étanchéité de la façade de l'aile du bâtiment dit « Albert de Mun » et aménagement de la terrasse pour la rendre accessible au public.